

**COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU LUNDI 29 JUILLET 2019**  
**A 18 HEURES 00**

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le lundi 29 Juillet 2019 à 18 Heures 00 Salle de la Mairie

**PRESENTS** : M. BULINGE Jean-Paul, Maire, M. MAISONNAT Pierre, 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme DENIS Isabelle, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme BOSC Isabelle, Mme FAYAT Corinne, Mme SAUZON Chantal, Mme PEYROT Michèle, M. FROISSARD Jacques, Mme LEDUN Julie, M. NOGIER Thierry.

**ABSENT(S) EXCUSE(S)** : Mme REBOLLO Laurence, 2<sup>ème</sup> Adjoint (Pouvoir à M. BULINGE Jean-Paul)

**ABSENT(S)** : M. GUICHARD Pierre, M. VIDAL Serge, M. MENEROUX Franck

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme DENIS Isabelle, 3<sup>ème</sup> Adjoint

M. le Maire demande s'il y a des observations au sujet du compte-rendu de la séance du 19 juin 2019. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité

**DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION :**

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire informe les conseillers des décisions suivantes prises par délégation :

**Décision n° 10/2019** : Signature d'un bail professionnel avec Mesdames Giraud Julie, Hawakimian Déborah, Frechet Emilie et Merlin Delphine

Présence de Monsieur MAISONNAT Pierre à partir de 18 h 20 et de la décision suivante :  
N°46.2019 Contrat de gestion des milieux alluviaux du Rhône 2019-2023

Présence de Monsieur FROISSARD Jacques à partir de 18 h 25 et de la décision suivante :  
N°46.2019 Contrat de gestion des milieux alluviaux du Rhône 2019-2023

Présence de Monsieur MENEROUX Franck à partir de 18 h 50 et de la décision suivante :  
N°53.2019 Création d'un boulodrome et convention d'occupation temporaire pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture

**CONTRAT DE GESTION DES MILIEUX ALLUVIAUX DU RHONE 2019-2023**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal en présence de Sophie Forot, Chargée de mission milieux et espaces naturels Arche Agglo, le contrat de gestion des milieux alluviaux du Rhône 2019-2023 élaboré par Arche Agglo concernant 5 lônes réparties sur 4 communes en rive droite et rive gauche du Rhône : la lône des Goules à Tournon-sur-Rhône, la lône des Pierrelles à Mauves, et les lônes des Marettes à Glun, ainsi que le site du bassin des Musards et de la lône saint Georges à la Roche de Glun. Ce contrat a pour objet de préserver ces zones humides péri-urbaines et de les valoriser auprès des habitants. Arche Agglo assurera le rôle de coordinateur, de porteur de projet et d'appui technique auprès des communes. Le programme pour une période de 5 ans se répartit en 3 axes :

- Axe 1 : **Connaissance, suivi et préservation**
- Axe 2 : **Accueil du public, sensibilisation, communication**
- Axe 3 : **Animation et coordination**

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer le présent contrat de gestion des milieux alluviaux du Rhône entre les 4 communes et Arche agglo, **Unanimité**.

**ENQUETE PUBLIQUE – DIVISION DE L'IMPASSE DES MURETS EN VUE DU DECLASSEMENT D'UNE PORTION A CEDER. VALIDATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Par délibération n° 22.2019 en date du 26 mars 2019, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à la division de l'impasse des Murets en vue du déclassement d'une portion à céder compris entre les parcelles AA n°161 et 241 . Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 24 juin au 9 juillet 2019 inclus. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les conclusions de l'enquête publique et d'en autoriser la cession à l'indivision CHARVIAT/TOUSSAINT. Le Conseil Municipal, approuve les conclusions de l'enquête publique, autorise Mr Le Maire à signer un acte authentique et tout document relatifs à cette cession d'une contenance totale de 22 ca et précise que les frais de cessions seront à la charge du cessionnaire. Le Conseil Municipal, donne pouvoir à Mr le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente décision, **Unanimité**.

**ENQUETE PUBLIQUE – ENQUETE PUBLIQUE - DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE DITE « CHEMIN DE MOMEA » COMPRIS ENTRE LES PARCELLES CADASTREES E N°227, 225, 224, 221, 214, 210, 201, 209, 223, 222, 208, 207, 206, ET DU CHEMIN RURAL COMPRIS ENTRE LES PARCELLES CADASTREES E N°219, 220, 221, 226, 240, 153, 154, 239, 155, 156, 157, 218,216, 215, 214 ; CLASSEMENT D'UNE VOIE A CREER SUR LES PARCELLES E N°201, 205, 207, 208.**

**VALIDATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Par délibération n° 21.2019 en date du 26 mars 2019, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique en vue du déclassement d'une partie de la voie communale dite « CHEMIN DE MOMEA » compris entre les parcelles cadastrées E N°227, 225, 224, 221, 214, 210, 201, 209, 223, 222, 208, 207, 206, et du chemin rural compris entre les parcelles cadastrées E N°219, 220, 221, 226, 240, 153, 154, 239, 155, 156, 157, 218, 216, 215, 214 ; et le classement d'une voie à créer sur les parcelles E N°201, 205, 207, 208. le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 03 juin au 18 juin 2019 inclus. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les conclusions de l'enquête publique et d'en autoriser la cession à Mr et Mme BELIANDO et Mr MARTI. Le Conseil Municipal, approuve les conclusions de l'enquête publique, autorise Mr Le Maire à signer un acte authentique et tout document relatifs à ces cessions et précise que les frais de cessions seront à la charge des cessionnaires. Le Conseil Municipal, donne pouvoir à Mr le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente décision, **Unanimité**.

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET COMMUNE**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n° 2 du budget principal suivante :*

**CREDITS A OUVRIR :**

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
021	2132	169	Immeubles de rapport	2412.00 €

**CREDITS A REDUIRE :**

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
023	2313	112	Construction	2412.00 €

**PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'OBSEQUES**

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut être amenée à prendre en charge les frais d'obsèques pour les indigents mais également pour les personnes décédées dont la situation financière ou celle de leur famille ne permet pas de pouvoir acquitter ces frais (article L2223-27 du CGCT).

Considérant le décès de Monsieur Bernard ESPEIT, et vu la situation financière de l'intéressé, Le Conseil Municipal accepte la prise en charge d'une partie des frais d'obsèques et précise que la dépense sera réalisée à l'article 6718, **Unanimité**.

## Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n° 1 du budget assainissement suivante :*

**CREDITS A OUVRIR :**

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
23	2315	15	Travaux assainissement avenue du MIDI	<b>4100.00 €</b>

**CREDITS A REDUIRE :**

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
23	2315	11	Schéma directeur	<b>4100.00 €</b>

### REORGANISATION DU RESEAU DES FINANCES PUBLIQUES EN ARDECHE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu une lettre au sujet de la réforme du réseau des trésoreries de Maurice Weiss, Président de l'Association des maires et des présidents de communautés de l'Ardèche, et de Jacques Genest, Président de l'association des maires ruraux de l'Ardèche. Il est précisé que, sur 15 trésoreries actuelles, douze seront supprimées et il ne restera plus que 3 postes comptables (Aubenas, Privas et Annonay). Les trésoreries de Tournon, Lamastre et Saint Péray seront transférées à Annonay en 2021. Cette réorganisation engendrera une diminution du conseil aux élus et beaucoup de retard de paiement. L'implantation de nouveau point d'accueil de proximité, impliquera un transfert de charges de l'état sur les collectivités. La suppression progressive des emplois (retraite, mutations, ...) entraînera une diminution des permanences. Les communes devront par ailleurs, assumer les charges des locaux souvent construits ou aménagés pour les trésoreries.

Le Conseil Municipal, constate que la volonté du gouvernement de rapprocher l'administration des citoyens n'est pas respectée et que, les communes seront pénalisées par l'éloignement des services publics. Le Conseil Municipal s'oppose à cette réforme et demande le maintien de la trésorerie de Tournon. **10 Voix Pour, 1 abstention.**

### CREATION D'UN BOULODROME ET CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA TOITURE

Monsieur le Maire présente le projet de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) « Energie Rhône Vallée » et expose l'objectif de développement des énergies renouvelables par la commune et la création d'un boulodrome photovoltaïque. A cette fin, « Energie Rhône Vallée », propose le financement partiel et l'exploitation d'un boulodrome photovoltaïque 100kwc d'une surface de 1215 m<sup>2</sup>.

- Cout total prévisionnel de la dépense : 305.000,00 € HT
- Subventions accordées : 235.000,00 € HT
- Autofinancement par la commune : 70.000,00 € HT

La mise à disposition de l'installation photovoltaïque en toiture se fera par une convention d'occupation temporaire du domaine public de 25 ans. Le Conseil Municipal, donne son accord pour la réalisation d'un boulodrome photovoltaïque dont la centrale photovoltaïque sera financée et exploitée par Energie Rhône Vallée et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation du projet. Le Conseil Municipal, précise que cette dépense sera prévue au budget 2020/2021. **10 Voix Pour, 2 abstentions.**

## **PRIVATISATION DES AEROPORTS DE PARIS**

Jeudi 11 avril 2019, sur proposition du gouvernement, l'Assemblée nationale a adopté la loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) qui prévoit notamment la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP). La privatisation des Aéroports de Paris exposerait à de nombreux risques comme la hausse importante des tarifs, un sous-investissement nuisible à la sécurité, une logique actionnariale en antagonisme des politiques publiques de transports, de gestion des nuisances ou de protection de l'environnement. Pour cela, il est nécessaire que toutes les Françaises et tous les Français puissent s'exprimer sur le projet du gouvernement. C'est le sens de la proposition de loi présentée le 10 avril 2019 en application de l'article 11 de la Constitution (référendum d'initiative partagée ; RIP). Depuis le 13 juin, la procédure de recueils des soutiens à la proposition de loi s'opposant à la privatisation de la société Aéroports de Paris a été lancée. Dès lors, et jusqu'au 13 mars 2020, les électeurs peuvent soutenir cette proposition de loi, en sachant que si le nombre de 4,7 millions de soutien est atteint, la proposition de loi devra obligatoirement ou bien être examinée par le Parlement, ou bien faire l'objet d'un référendum. Le Conseil Municipal, affirme son soutien à la proposition de loi référendaire et demande au gouvernement de faciliter le dépôt des soutiens et la mise en œuvre du référendum d'initiative partagée. **Unanimité.**

## **ENQUETE PUBLIQUE - DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DES CHEMINS RURAUX DITES « CHEMIN DE MOMEA AUX AMBOULONS » ET « CHEMIN DES AMBOULONS A MAUVES » ; CLASSEMENT D'UNE VOIE A CREER SUR LA PARCELLE D N°112.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de procéder au déclassement d'une partie des chemins ruraux dits « Chemin de Momea aux Amboulons » et « Chemin des Amboulons à Mauves » desservant les parcelles cadastrées D N°112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 239, 241, 242, 243, 244, 245 ; et le classement d'une voie à créer sur la parcelle D N°112.

Le Conseil municipal décide, à l'**unanimité**, de lancer de lancer cette enquête publique.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

#### Communications de Mr le Maire :

- Information concernant une demande émanant de l'orthophoniste Mme PINET. Une consœur orthoptiste viendrait exercer les mercredis et les samedis dans son cabinet. De plus, une nouvelle demande est faite à Mr le Maire pour l'installation d'une nouvelle orthophoniste en 2020.
- Le Rallye Monté Carlo sera de passage sur notre commune le 2 février 2020.
- Les travaux rue de l'église devraient être terminés d'ici fin septembre 2019.

#### Communication de Jacques FROISSARD :

- Jusqu'au 14 août 2019, la salle du rez-de-chaussée de la mairie est mise à disposition de la population pendant les fortes chaleurs.

#### Communications de Isabelle DENIS :

- Alerte à la vigilance concernant les cambriolages sur la commune.
- Lucy ALLEN, médecin de la commune, est remplacée suite à son accouchement.

#### Communications de Julie LEDUN :

- Présence de Michèle PEYROT et Julie LEDUN au festival VOCHORA qui s'est tenu dans l'église de Mauves le 23 juillet 2019.
- Information concernant une demande du TRGV, il souhaiterait prévoir un débriefing suite à la première édition du Trail.

#### Communication de Franck MENEROUX :

- Les containers situés à l'entrée sud sont fréquemment victime d'incivilités.